

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 AVRIL 2021

FB/TD/CJ n° 2021/05

Objet de la délibération :

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES
DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE
NORMANDIE

MISSION D'ETUDE POUR
L'ACTUALISATION DU SCHEMA
DIRECTEUR ET LA REALISATION DU
ZONAGE ASSAINISSEMENT

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 23

Pouvoirs : 02

Votants : 25

Date de la convocation :
Le 06 avril 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 12 avril 2021 à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'ÉPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.

Etaient présents :

BELHOMME François, BONVIN Béatrice, GAY Jacques, THÉRON-CAPLAIN Armelle, DURAND Denis, EVENO Patricia, MARCHAND Jean-Paul, PONÇON Anne, BONNET Dominique, JOSEPH Jean, BEULÉ Simone, DAVID Guy, BAUDELLOT Marc, HABEGGER Christine, POISSONNIER Philippe, RICHARD-DUHAMEL Stéphanie, DOKOUROFF Sonia, SAUTEUR Emmanuel, COMBEAU Cécile, CLAIREMBAULT Claire, AMELOT Thomas, DOROL Dalila, CHARRIER Hélène.

Excusés :

ROYNEL Eric, Pouvoir à A. THÉRON
ROUZET Sylvie, Pouvoir à S. BEULÉ

Absents :

ESTAMPE Bruno, HAMARD Roland, MARCHAND Isabelle, PICHARD Fabrice.

Secrétaire de séance : B. BONVIN

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le 11^{ème} programme d'intervention (2019-2024), intitulé « Eau et Climat » de l'agence de l'Eau Seine Normandie prévoyant des aides financières,

CONSIDERANT la volonté de la commune à respecter la réglementation en vigueur, notamment à travers la directive eaux résiduaires urbaines (ERU) de l'arrêté du 21/07/2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectifs et à contribuer aux objectifs du Sdage Seine Normandie.

CONSIDERANT que la commune d'Épernon a missionné le bureau VERDI INGENIERIE CŒUR DE FRANCE pour une étude relative à l'actualisation du schéma directeur et à la réalisation du zonage d'assainissement dont les honoraires s'élèvent à la somme de 38 685 € H.T.

CONSIDERANT que des missions complémentaires seront sollicitées (Inspections télévisées, essais fumées, enquête publique) estimées à 29 300 € HT,

CONSIDERANT que ces missions peuvent être financées à hauteur de 80 % par l'Agence de l'Eau Seine Normandie,

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Organisme	Montant de la contribution attendue (en €)	%
Fonds propres : Commune Épernon	13 597 €	20
agence : AESN	54 388 €	80
Autres organismes sollicités :		
*****	*****	*****
*****	*****	*****
TOTAL	67 985 €	100

Sur l'exposé présenté,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie à hauteur de 80%, soit 54 388 €.
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant, de prendre tout acte et de signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Épernon, le 12 avril 2021

Le Maire,

F. BELHOMME



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.